



Québec, le 25 mars 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Le contexte de la pandémie a forcé notre réseau scolaire à faire un spectaculaire bond technologique en se dotant de centaines de milliers d'ordinateurs ainsi qu'en se familiarisant avec de nouveaux outils numériques et de nouvelles façons de faire. Ces avancées sont des acquis qui demeureront après cette pandémie qui n'est malheureusement pas encore derrière nous.

L'expérience vécue nous démontre la plus-value de l'accès à de l'équipement technologique de qualité et, évidemment, la nécessité d'être prêts à faire face à toutes les situations. C'est dans cet état d'esprit que, lors de la mise à jour économique de novembre 2020, le gouvernement a annoncé un investissement pour faire l'acquisition d'équipements audiovisuels informatiques destinés aux milieux d'enseignement.

Grâce à cet investissement, nous disposons maintenant d'équipements technologiques permettant d'interconnecter des groupes d'élèves et nous en avons suffisamment pour équiper des milliers de classes. Ces solutions audiovisuelles polyvalentes qui facilitent l'enseignement à distance et permettent la mise en réseaux de groupes seront distribuées en priorité dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Elles seront ensuite offertes ailleurs en zone rouge, puis dans les autres zones.

Pour mieux équiper nos écoles, la distribution des appareils débutera au cours des prochains jours et leur déploiement devra prioriser les classes des niveaux 3, 4 et 5 au secondaire, ainsi qu'un équipement par école primaire. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires pourront ensuite répondre aux autres demandes des équipes-écoles qui souhaitent s'approprier et utiliser ces nouveaux outils aux multiples usages dont celui de faciliter l'enseignement à distance.

Par ailleurs, afin d'assurer une utilisation optimale des équipements, le ministère de l'Éducation a mis en place un projet pilote. D'ici la fin de l'année scolaire, plus de quinze établissements provenant de sept centres de services scolaires et une commission scolaire cibleront des occasions de pratiques collaboratives entre enseignants, entre classes ou entre établissements, en plus d'offrir des cours simultanément à des élèves qui sont présents en classe et à d'autres qui sont à distance.

Ceux qui le souhaitent pourront également, sur une base volontaire, participer à un nouvel appel de projets pilotes qui débutera en septembre 2021. Ce dernier permettra d'élargir l'expérience dans une perspective d'enrichissement des pratiques pédagogiques, notamment par projets de classes en réseau ou de bonification de l'offre pédagogique pour des élèves ayant des besoins particuliers. Les établissements d'enseignement privés qui le souhaitent pourront également y prendre part.

Afin de bien soutenir les milieux, de la documentation technique concernant l'installation de ces équipements sera offerte à vos équipes. De plus, de la formation, de l'accompagnement et du réseautage seront offerts à l'ensemble du personnel scolaire participant. À ces actions s'ajouteront la création de groupes de travail (composés notamment de membres du personnel scolaire et d'universitaires), l'analyse des pratiques existantes et la mise en place de réseaux d'échange de pratiques. Ces actions seront menées en étroite collaboration avec le réseau scolaire et les différents partenaires.

La participation au projet pilote et l'expérimentation de nouvelles façons de faire dans le cadre d'initiatives locales sont des occasions privilégiées de développement pédagogique ainsi que de croissance, tout en mettant en place des pratiques d'enseignement et d'apprentissage innovantes et diversifiées.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier